

La doctrine de la notion complète fournit-elle une définition réelle de la substance individuelle ?

Paul Rateau —

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Résumé :

L'objet de cet article est de restituer le cheminement suivi par Leibniz dans l'élaboration du concept de substance individuelle à l'époque du *Discours de métaphysique*, en étudiant chacun des instruments théoriques qu'il met en œuvre à cette fin (notamment à l'article 8 de ce texte). On s'attache à montrer ce que le philosophe allemand retient de la tradition et là où il s'en écarte, en particulier dans sa reprise de la règle logique du *Praedicatum inest subjecto*. L'utilisation qu'il en fait est originale dans la mesure où elle introduit un rapport singulier entre la logique et la métaphysique – un rapport exactement inverse à celui posé par l'interprétation logiciste, selon laquelle la seconde dériverait de la première. Il apparaît cependant que la complétude notionnelle – présentée comme la marque de l'individualité substantielle – ne suffit pas, à elle seule, à déterminer un individu ; qu'elle ne vaut que pour des concrets et ne permet pas de fournir une définition réelle, au sens strict, de la substance individuelle.

Les progrès de l'édition académique (notamment la publication en 1999 des volumes 4-A, 4-B et 4-C de la série VI des *Sämtliche Schriften und Briefe*) ont permis d'appréhender autrement le *Discours de métaphysique*, en faisant connaître les textes qui le précèdent et entourent sa rédaction. Sans perdre son importance théorique dans le corpus leibnizien, cet écrit bien connu, désormais replacé dans le contexte de son élaboration, est apparu comme le point d'aboutissement et de convergence de plusieurs recherches menées conjointement par le philosophe et répondant à des buts distincts, en métaphysique, physique et logique.

Michel Fichant distingue ainsi « trois sources doctrinales du *Discours* » qui sont, selon lui, « la vocation religieuse » (le projet, initié depuis 1668, de justifier rationnellement la religion), « la nouvelle physique » (la réforme de la mécanique et la réhabilitation des formes substantielles après 1678), « l'élaboration des instruments logiques » (fruit des travaux engagés sur les définitions catégoriales et la relation sujet / prédicat dans la décennie 1670

et la première moitié des années 1680)¹. Suivant cette présentation, le *Discours* peut être considéré comme le résultat d'une « synthèse »², le *terminus ad quem*, pour ainsi dire, d'une réflexion longuement mûrie entreprise dans différents domaines théoriques. Mais il peut – et même doit – aussi être envisagé d'un autre point de vue : comme une étape dans l'évolution de la pensée leibnizienne, voire comme un point de départ (un *terminus a quo*), en raison des révisions et transformations conceptuelles majeures intervenues après sa composition. Sans doute est-ce même dans cet esprit qu'il fut rédigé : il témoignait de l'état de la réflexion de Leibniz, à un moment donné, et devait servir de base à la discussion avec Arnauld que le philosophe allemand souhaitait engager³. À cet égard, en dépit de son admirable unité et de son achèvement, il reste un document préparatoire et certainement pas définitif. Le fait que Leibniz ne l'ait pas publié ni ne l'ait repris ensuite le confirme. En bref, comme le résume très justement Christian Leduc : « Analyser le *Discours* de manière isolée, comme la clé de lecture du leibnizianisme ou comme l'expression d'un système plus ou moins définitif, relève de perspectives interprétatives qui s'arriment difficilement à la situation du texte au sein de l'œuvre leibnizienne »⁴.

Pris ainsi avec d'autres pièces qui l'éclairent, fournies par l'édition académique, le *Discours* n'en demeure pas moins un texte problématique, en particulier par la doctrine de la substance individuelle exposée aux articles 8 et 9 (complétés notamment par les articles 13 et 14). Ces passages, amplement commentés et discutés depuis (mais aussi contre) l'interprétation « logiciste » défendue par Russell et Couturat au début du XX^e siècle, posent, selon nous, trois principaux problèmes. Le premier consiste à attribuer au *Praedicatum inest subjecto* la capacité de livrer un critère d'identification suffisant de la substance individuelle, tout en affirmant que l'inclusion du prédicat dans le sujet est propre à toute vérité. Le deuxième est celui du rapport entre la logique et la métaphysique, rendu semble-t-il confus par la présence concomitante, dans le *Discours*, d'une approche logico-grammaticale de la substance (où il est question de sujet, de prédicats, d'attribution) et d'une approche que Stefano Di Bella⁵ appelle « phénoménologique » ou relevant « de la philosophie de l'esprit » (où il s'agit de personnes, de perceptions,

1 Voir *Discours de métaphysique suivi de Monadologie et autres textes*, introduction (« L'invention métaphysique »), Paris, Gallimard, 2004, p. 25-43.

2 *Ibid.*, p. 21.

3 « J'ai fait dernièrement (étant à un endroit où quelques jours durant je n'avais rien à faire) un petit discours de métaphysique, dont je serais bien aise d'avoir le sentiment de Monsieur Arnauld. » (Lettre au Landgrave Ernst von Hessen-Rheinfels, 1/11 février 1686, A II, 2, 3).

4 *Discours de métaphysique. Correspondance avec Arnauld*, Introduction, Paris, Vrin, 2016, p. 20.

5 Voir *The Science of the Individual: Leibniz's Ontology of Individual Substance*, Dordrecht, Springer, 2005, p. 161 sq.

de « traces » dans l'âme, etc.). Enfin, un troisième problème se pose quant au statut de la « définition » de la substance individuelle à laquelle Leibniz aboutit à l'article 8. Est-elle *réelle* et non plus seulement nominale ?

L'article que l'on va lire vise à restituer le cheminement théorique suivi par Leibniz dans sa constitution du concept de substance individuelle, en revenant sur chacun des outils conceptuels qu'il met en œuvre, à cette fin, à l'article 8 du *Discours*. Par là, nous montrerons l'usage inédit (et « hétérodoxe ») que Leibniz fait du *Praedicatum inest subjecto* et le rapport singulier entre logique et métaphysique que cet usage implique – un rapport exactement inverse à celui proposé par la lecture logiciste. Nous verrons alors si la complétude notionnelle suffit, seule, à déterminer un individu et offre le moyen d'une définition réelle, au sens strict, de la substance individuelle.

1) L'élaboration du concept de substance : (1) action et (2) sujet dernier

Le *Discours de métaphysique* est construit et structuré autour de deux principes fondamentaux, qui sont rappelés au début de l'article 32 : « le grand principe de la perfection des opérations de Dieu » (objet des articles 1 à 7), et « celui de la notion de la substance qui enferme tous ses événements avec toutes leurs circonstances » (expliqué aux articles 8-9). L'ensemble des trente-sept articles qui composent le texte visent principalement à établir et à prouver ces deux principes, ainsi qu'à montrer leur fécondité, en examinant les conséquences qu'il convient d'en tirer. Dans l'ordre du *Discours*, les deux principes n'interviennent pas cependant au même moment. C'est que leur introduction et leur usage successifs dans l'argumentation obéissent à des raisons bien précises.

Leibniz part de la notion de Dieu, « la plus reçue et la plus significative », être absolument parfait (art. 1) et en considère « les suites », à savoir : qu'il doit agir de la manière la plus parfaite, c'est-à-dire conformément aux règles de la bonté, de la perfection et de la justice, qui ne sont pas arbitraires (art. 2), qu'il ne pouvait mieux faire ce qu'il a fait, les prétendus défauts que nous décelons dans son ouvrage venant d'une vue partielle de l'harmonie générale de l'univers (art. 3), enfin que la connaissance de ces vérités suscite l'amour de Dieu sur toutes choses, un amour qui doit nous porter à l'action en faveur du bien général et non à la passivité et à la paresse (art. 4). Les articles 5 à 7 envisagent la façon dont Dieu agit, les règles de sa conduite dans le monde, où la simplicité des voies ou des moyens (lois et décrets) va de pair avec le maximum de variété, de richesse et d'abondance dans les effets et les fins, où tout entre dans l'ordre le plus parfait et le plus réglé, y compris les miracles. Le passage du principe de la perfection des opérations divines à celui de la notion de substance se fait par l'intermédiaire de la question

(abordée à l'article 7) du concours de Dieu à l'action des créatures. Leibniz distingue, parmi les actions de ces dernières, celles qui sont bonnes en elles-mêmes et par conséquent que Dieu veut, de celles qui sont mauvaises en soi, deviennent bonnes seulement par accident (une fois rapportées à la « suite des choses ») et que Dieu permet sans les vouloir expressément (tout en y concourant).

La notion de substance individuelle est élaborée à l'article 8 afin de résoudre un problème spécifique, que l'interrogation sur l'implication de Dieu dans le mal a rendu particulièrement aigu⁶. Il a été question, jusqu'à présent, de l'action divine et l'article 7 vient d'évoquer, pour la première fois, « les actions des autres créatures, particulièrement de celles qui sont raisonnables, auxquelles Dieu veut concourir ». Par cette déclaration, Leibniz reconnaît d'emblée, sans pourtant l'avoir prouvé, que les créatures *agissent* effectivement. Or il sait que cette thèse est contestée par certains, notamment les « nouveaux cartésiens », au premier rang desquels Malebranche. Il sait aussi que, quand bien même une réelle efficace serait attribuée aux créatures, il reste à déterminer ce qui relève proprement d'elles et ce qui relève de Dieu, dont elles tirent leur être et leur puissance d'agir. L'article 8 – et le *Discours* en général – ne se réduit donc pas à une confrontation avec Malebranche⁷. Le débat dans lequel entre Leibniz est à la fois plus large et plus complexe, compte tenu de l'existence de plusieurs positions concurrentes sur la question. Aussi l'article 8 commence-t-il par ces mots : « Il est assez difficile de distinguer les actions de Dieu de celles des créatures ». La doctrine de la notion complète de la substance individuelle est censée permettre d'opérer cette distinction. Y parvient-elle véritablement ? Rien n'est moins sûr, en tout cas si elle est considérée seule, indépendamment de la prise en compte d'une

6 Il serait exagéré de prétendre que Leibniz construit son concept de substance pour résoudre le problème de l'existence du mal sous un Dieu tout-puissant et juste. Il est cependant intéressant de relever que c'est précisément dans le contexte de l'interrogation sur le concours divin au péché (à la fin de l'article 7) que cette notion est introduite. En tout état de cause, Leibniz considère que la résolution de ce problème fait bien partie des buts assignés à sa doctrine métaphysique – où la notion de substance occupe une place centrale –, s'il est vrai que celle-ci doit servir à « se délivrer des plus grands scrupules touchant le concours de Dieu avec les créatures, sa prescience et préordination, l'union de l'âme et du corps, l'origine du mal, et autres choses de cette nature » (lettre au Landgrave Ernst von Hessen-Rheinfels, 8 décembre 1686, A II, 2, 130. Nous soulignons).

7 André Robinet a soutenu que « Leibniz avait sous les yeux le *Traité de la Nature et de la Grâce* quand il composait le *Discours de métaphysique* » et que « dans sa structure et dans sa phraséologie, le *Discours* est le fruit d'une compilation du *Traité* » (*Malebranche et Leibniz. Relations personnelles*, Paris, Vrin, 1955, p. 139). Pour une critique de cette interprétation, voir P. Rateau « Malebranche dans le *Discours de métaphysique* : à propos des notions de Dieu et de perfection », dans Wencho Li (dir.), *Für unser Glück oder das Glück Anderer, Vorträge des X. Internationalen Leibniz-Kongresses*, Hildesheim/Zürich/New York, Georg Olms Verlag, 2017, t. VI, p. 707-719.

thèse physique, à savoir : l'existence d'une *force* réelle à laquelle cette notion complète est rattachée, capable de déployer d'elle-même, c'est-à-dire spontanément et de façon réglée tous les états, événements, actions et passions que cette notion contient. Sans le complément essentiel que constituent la nouvelle physique et la réhabilitation des formes substantielles (acquise au moins depuis 1679), on voit mal comment la doctrine de la notion complète pourrait suffire à écarter l'occasionnalisme. Il semble en effet que rien n'empêcherait d'admettre cette doctrine et de lui donner un sens parfaitement cohérent dans un contexte occasionnaliste. La notion complète n'est pas ce qui fait agir la substance ou ce en vertu de quoi elle agit : elle est la représentation intégrale de ses propriétés, états, événements. Sur son seul fondement ou sa simple considération, il est impossible de se prononcer *absolument* quant à l'efficace ou non des créatures.

Une fois la difficulté annoncée, deux positions opposées sur la question du concours sont brièvement évoquées. Sans doute parce qu'elles ne sont que trop connues à l'époque⁸. Selon les uns – parmi lesquels les « nouveaux cartésiens » – « Dieu fait tout ». Lui seul *agit*, est cause des mouvements des corps et des inclinations des esprits, la créature étant inefficace par elle-même, mais seulement cause « occasionnelle » de l'opération divine. Selon les autres – notamment Durand de Saint-Pourçain, Pierre Auriol, Nicolas Oechslein (Taurellus) ou encore Louis Béreur de Dole⁹ – « il ne fait que conserver la force qu'il a donnée aux créatures », de sorte qu'il ne concoure pas directement à leurs actions. En les créant, Dieu dote les créatures d'une puissance propre et autonome par laquelle elles agissent, et se contente ensuite de les maintenir dans l'existence. Pour Leibniz, qui entend montrer en quel sens ces deux thèses antagonistes sont admissibles, la solution passe par une théorie de la substance. C'est pourquoi celle-ci intervient à ce moment-là

8 Comme le remarque Francesco Piro, Leibniz reprend ici un schéma d'exposition que l'on trouve dans les traités de métaphysique de la scolastique moderne (chez Fonseca, Molina, Suárez), à propos de la causalité efficiente et de l'action. On commence « par examiner la question de savoir si « Dieu fait tout », ainsi que les auteurs qui ont soutenu cette thèse (les hermétiques, Philon d'Alexandrie, les philosophes ascharites déjà critiqués par Thomas, Pierre d'Ailly, Gabriel Biel). Après l'avoir rejetée, en soulignant ses dangers au regard de la perfection de la nature et de la liberté de l'homme, on en vient à se demander si la créature peut accomplir un acte sans le concours immédiat de Dieu et l'on rejette les thèses de Durand (« L'action des créatures et le concours de Dieu chez Leibniz : entre trans-crétionnistes et durandiens », dans *Lectures et interprétations des Essais de Théodicée de G. W. Leibniz*, P. Rateau (dir.), *Studia Leibnitiana*, Sonderheft 40, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 2011, p. 80).

9 Selon eux, « Dieu crée les substances et leur donne la force dont elles ont besoin ; et [...] après cela il les laisse faire et ne fait que les conserver, sans les aider dans leurs actions » (*Essais de Théodicée*, § 27, GP VI, 118 ; voir aussi § 381). Contrairement à ce que soutiennent certains commentateurs – et les éditeurs de l'*Akademie Verlag* –, il ne semble donc pas qu'à l'article 8 du *Discours de métaphysique* Leibniz vise, au nombre des partisans de cette thèse, Descartes.

du *Discours*. Jusqu'à présent elle n'était pas requise : il n'en était pas besoin pour établir le principe de la perfection des opérations divines. La définition de Dieu donnée à l'article 1 en faisait l'économie, puisqu'il s'agissait simplement de partir de l'idée que nous avons de lui « la plus reçue » et d'en examiner les conséquences. En abordant maintenant les créatures, il importe de connaître ce qu'est une substance individuelle : sa notion devient un concept clef, qui va orienter toute la suite du texte. C'est en effet à partir d'elle que sera opérée la conciliation de la liberté humaine avec la prescience divine et l'enchaînement des événements du monde (art. 13), que seront expliqués les rapports des substances avec Dieu et entre elles (art. 14-16), que devront être comprises la connaissance et la nature de l'idée (art. 23-29). Elle permettra encore de rendre compte des déterminations de la volonté humaine et de l'origine du mal (art. 30), de résoudre les questions théologiques de l'élection, de la prédestination et de la grâce (art. 31), le problème de l'union de l'âme et du corps (art. 33), enfin d'établir une hiérarchie des créatures et de montrer l'excellence des esprits, qui forment la plus parfaite république dont Dieu est le monarque (art. 34-36).

Pour construire son concept de substance, Leibniz se sert à l'article 8 de trois instruments théoriques empruntés à la tradition. Il introduit successivement une maxime métaphysique de l'École (*Actiones sunt suppositorum* : « les actions sont actions de suppôts »), la définition aristotélicienne de la substance comme sujet dernier et une règle logique (*Praedicatum inest subjecto* : « le prédicat est dans le sujet ») également inspirée du Stagirite.

1. *Actiones sunt suppositorum* est une maxime en usage dans la scolastique. Elle se trouve par exemple chez Thomas d'Aquin, notamment dans le contexte théologique de la discussion des actions du Christ, doué de la double nature (divine et humaine) : « En outre, les actions, comme dit le philosophe, sont actions de suppôts singuliers. Mais dans le Christ, il n'y a qu'un seul suppôt. Donc une seule action »¹⁰. Le suppôt devient synonyme de personne dans cet autre passage : « En outre, l'action est attribuée à un suppôt ou à une personne : parce que les actions sont actions de choses singulières, selon le philosophe »¹¹. Thomas se réclame ici d'Aristote. Dans la *Métaphysique*, ce dernier affirme en effet, à l'occasion de sa distinction entre l'expérience (connaissance des singuliers) et l'art (connaissance des universels), que « les actions et les générations ont toutes trait au singulier, car celui qui soigne ne guérit pas l'homme, sauf par coïncidence, mais Callias ou Socrate ou quelque autre [...] qui se trouve être un homme »¹². Le Docteur angélique

10 *Super III Sent.*, d. 18 q. 1 a. 1 arg. 2.

11 *De unione verbi*, a 1. arg. 16.

12 *Métaphysique*, A, 1, 981a 16-20.

commente le passage en ces termes : « les actions concernent les choses singulières (*singularia*) et les générations sont toutes générations de choses singulières. Car les choses universelles (*universalia*) ne sont pas générées ni ne sont mues, sinon par accident, en tant que cela [génération et mouvement] appartient aux choses singulières »¹³. Le suppôt renvoie donc à un singulier (Callias, Socrate) et non à un universel (l'homme), dans la mesure où seul un singulier peut être, à proprement parler, sujet de l'action (comme agent) ou objet de l'action (comme patient : il est guéri, il est mû, etc.). Thomas définit aussi le suppôt comme « quelque chose de subsistant »¹⁴. Dans son *Lexique*, Goclenius retient cette subsistance comme la caractéristique fondamentale du *suppositum* : celui-ci est en effet « ce qui subsiste en soi et ne repose pas sur autre chose ». En tant que nature intelligente, il est une *personne*. Goclenius énonce ensuite cette loi (*canon*) qu'il attribue à Benedictus Pererius (Peireira) : « les actions sont actions de suppôts dénommativement (*denominativè*), c'est-à-dire de choses subsistant par soi, c'est-à-dire de substances dotées d'accidents »¹⁵. L'équivalence est ainsi établie entre suppôt, chose singulière, être subsistant par soi et substance.

Sur ce point, Leibniz ne fait que suivre la tradition, comme le montre cet extrait de l'opuscule de 1668 intitulé *de Transsubstantiatione* :

J'appelle substance l'être (*ens*) subsistant par soi. L'être subsistant par soi, de l'accord unanime des scolastiques, est la même chose qu'un suppôt. Car le suppôt est un individu substantiel (tout comme la personne est un individu substantiel raisonnable), ou une substance dans l'individu. Or l'École affirme communément que le propre du suppôt est d'être lui-même dénommé par l'action ; d'où la règle : les actions sont actions de suppôts. D'où il est manifeste que suppôt, substance, être subsistant par soi, qui sont la même chose, sont correctement définis, au sens même des scolastiques : ce qui possède en soi un principe d'action, car autrement il n'agira pas mais sera l'instrument de l'agent¹⁶.

Plus de quinze ans après ce texte, Leibniz conserve à l'article 8 du *Discours de métaphysique* l'identification du suppôt à la substance individuelle (que, de fait, il n'appliquera qu'à des *personnes*), mais n'évoque plus la subsistance par soi, c'est-à-dire l'attribut par lequel le suppôt était défini métaphysiquement (et distingué notamment de l'accident). Le recours à la maxime *Actiones sunt*

13 *Sent. Metaphys.*, lib. 1 lect. 1 n. 21.

14 *Super Decretales*, n. 1.

15 Article « Suppositare, et suppositum », dans *Lexicon Philosophicum*, Francfort, 1613, p. 1107. Voir Pererius, *De communibus omnium rerum naturalium principiiis et affectionibus*, Rome, 1585, lib. 8, chap. 14, p. 309.

16 A VI, 1, 511.

suppositorum – en dehors cette fois du cadre de la théologie révélée – répond désormais à un autre but : il sert à introduire une nouvelle approche de la substance, qui, nous le verrons, ne se présentera pas *d'abord* comme métaphysique.

Cette référence scolastique s'explique, en premier lieu, parce qu'il est ici question de l'action, de celle de la créature qu'il faut distinguer de celle de Dieu. Leibniz admet cette maxime comme un principe reçu et l'applique sans la prouver. L'action des créatures est encore postulée, mais non démontrée – et l'hypothèse occasionnaliste reste par conséquent intacte. Le raisonnement peut être reconstitué comme suit : 1. S'il y a action, il y a (à son principe) suppôt. 2. Un suppôt est une substance individuelle (selon la traduction que Leibniz propose de *suppositum*). 3. Il y a des actions dans le monde (proposition sous-entendue, fondée *a posteriori*). 4. Il y a donc des suppôts dans le monde. 5. Ces suppôts sont des substances individuelles.

Il faut noter que Leibniz ne donne pas là une définition de la substance individuelle, mais en livre une propriété essentielle, qui permet de la reconnaître : la substance individuelle est caractérisée par l'agir, elle est sujet de l'action et corrélativement de la passion. L'action est l'indice de la substantialité et, plus précisément, de la substantialité *singulière*. On observe diverses actions dans l'univers, ou plutôt on ne manque pas d'en voir les effets. On peut donc en conclure qu'elles sont l'œuvre de substances individuelles. Ce qui, évidemment, n'est pas encore expliquer leur nature.

2. Pour y parvenir, Leibniz rappelle une propriété de la substance, ou plus exactement un procédé traditionnellement utilisé, depuis Aristote, pour reconnaître la substance : « lorsque plusieurs prédicats s'attribuent à un même sujet, et que ce sujet ne s'attribue à aucun autre, on l'appelle substance individuelle [...] » (art. 8). Celle-ci n'est plus le suppôt principe de l'action, mais le sujet auquel sont attribués des prédicats, qui n'est lui-même prédicat d'aucun autre sujet. On passe ainsi du plan métaphysique de l'agent au plan logique de la catégorie (ou prédicament) de substance, dont Aristote a montré qu'elle désigne au premier chef et le plus proprement une chose individuelle. Selon le Stagirite, « la substance, au sens le plus fondamental, premier et principal du terme, c'est ce qui n'est ni affirmé d'un sujet, ni dans un sujet : par exemple, l'homme individuel ou le cheval individuel »¹⁷.

Si la référence à Aristote est évidente, deux différences majeures apparaissent ici avec Leibniz : d'une part, ce dernier ne retient de la définition du Stagirite qu'une *marque* permettant d'identifier la substance individuelle et de la distinguer de ce qui n'est pas elle (il y a substance individuelle, si et seulement si l'on a affaire à un sujet qui ne peut être le prédicat d'aucun autre).

17 Catégories 5, 2a 11-14. Voir aussi *Métaphysique*, Z, 3, 1028b 36-37.

D'autre part, des deux caractéristiques dégagées par le philosophe grec, l'article 8 évoque bien la première (être un sujet dernier¹⁸), mais passe d'abord sous silence la deuxième : n'être dans aucun autre sujet. En fait, Leibniz les sépare pour les examiner en deux moments bien distincts. Il entend en premier lieu traiter de l'attribution, puis et par là, en s'interrogeant sur sa signification véritable et sur ce qui fonde sa validité, envisager l'inhérence (ce que veut dire *être dans un sujet* et ce que cela implique). C'est à cette occasion que sera introduite la règle *praedicatum inest subjecto*, tirée aussi d'Aristote.

L'explication simplement établie sur la reconnaissance du caractère non prédicable du sujet est déclarée insuffisante (« cela n'est pas assez »). La critique est-elle justifiée ? En un sens, elle ne l'est pas, puisqu'elle ne renvoie que de manière partielle et même tronquée à la définition d'Aristote¹⁹. Telle que Leibniz la restitue, il est certain que l'explication proposée n'est pas complète. Pourquoi n'est-elle aussi que « nominale » ? Elle l'est d'abord au sens usuel du terme, car elle est seulement verbale : elle donne la signification du mot « substance », en n'indiquant qu'une caractéristique purement logique – le fait d'être un sujet de prédicats sans pouvoir être le prédicat d'un autre sujet –, sans autre précision sur la nature de ce que ce sujet désigne. Elle l'est ensuite au sens particulier que Leibniz donne à *nominal* (par opposition à *réel*), dans les *Méditations sur la connaissance, la vérité et les idées* (1684) : les définitions nominales « contiennent seulement les marques (*notas*) de la chose à distinguer d'autres », alors que par les réelles « on établit que la chose est possible »²⁰. L'explication est nominale, dans la mesure où elle se contente d'énoncer le moyen de distinguer la substance de l'accident, en montrant que la première ne peut jamais assumer, dans une proposition, la place du prédicat. Cependant elle ne permet pas de lever le doute quant à la possibilité réelle du sujet. Rien en effet ne prouve qu'il ne renferme pas une contradiction cachée, c'est-à-dire une impossibilité. Ainsi la définition de Dieu comme *Ens perfectissimum*, dont certains (notamment Descartes) voudraient tirer la nécessité de l'existence, n'est que nominale tant que l'on n'a pas démontré que cet être est possible, c'est-à-dire que la réunion de toutes les perfections en un sujet n'est pas contradictoire. Il faut donc aller jusqu'à une définition réelle, qui prouve que ce que l'on appelle substance est possible. Comment ? en montrant ce qui fonde et garantit la validité de l'attribution, lorsque l'on affirme une chose (prédicat) d'une autre (un sujet).

18 Voir *Métaphysique*, Δ, 8, 1017b 13-14 et 24.

19 Du reste, Aristote reconnaît lui-même l'insuffisance de la définition de la substance comme ce qui n'est le prédicat d'aucun sujet, mais dont tout le reste est prédicat (voir *Métaphysique*, Z, 3, 1029a 9-10).

20 A VI, 4-A, 589. La définition nominale n'est autre que « l'énumération des marques suffisantes » (*ibid.*, p. 587). Voir aussi *Discours de métaphysique*, art. 24.

II) L'élaboration du concept de substance : (3) la règle logique

La « définition » d'Aristote, malgré ses limites, a le mérite d'indiquer quelle approche il convient de privilégier, au moins dans un premier temps, pour arriver à la définition réelle : l'approche *logique*. Car elle oblige à se pencher sur la nature de la relation d'attribution. Que signifie en effet affirmer un prédicat d'un sujet ? Et qu'est-ce qui permet d'assurer que cette affirmation est vraie ? La règle du *praedicatum inest subjecto* n'est pas évoquée tout de suite par Leibniz, mais vient après l'énoncé d'un principe plus haut, auquel elle est subordonnée. Ce principe – sur lequel les commentateurs passent souvent rapidement – doit être posé au préalable, parce qu'il lui donne son sens et indique la manière dont elle doit être interprétée : « toute prédication véritable a quelque fondement dans la nature des choses » (art. 8). Une telle déclaration aurait pu suffire à écarter l'interprétation logiciste, dans la mesure où elle annonce que le fondement de la vérité est *métaphysique*, qu'au-delà du critère de la rectitude formelle (logique), la pierre de touche de la vérité est la considération des choses mêmes. Que faut-il entendre par « nature des choses » ? L'expression apparaît à l'article 7 à propos des miracles et de leur inscription dans l'ordre général, malgré leur contradiction avec les « maximes subalternes ». Leibniz identifie ces maximes à « la nature des choses » et ajoute : « Car on peut dire que cette nature n'est qu'une coutume de Dieu, dont il se peut dispenser à cause d'une raison plus forte que celle qui l'a mû à se servir de ces maximes ». La nature des choses renvoie au concours *ordinaire* de Dieu, distinct de son concours *extraordinaire*, en vertu duquel adviennent les miracles. Elle désigne les lois selon lesquelles les créatures sont régies et agissent par elles-mêmes. L'article 16 précise encore le terme de nature en le distinguant de l'essence : alors que notre essence « s'étend à tout », c'est-à-dire « comprend tout ce que nous exprimons » (y compris les miracles), et par conséquent est infinie, notre nature est « notre expression distincte laquelle est finie ». Elle est ce que nous exprimons « plus parfaitement », donc ce qui nous est propre et fait notre puissance en même temps que sa limite. La nature d'une chose détermine son être et circonscrit sa capacité. Elle fixe ce qu'elle est et peut *par elle-même*, de sorte que ce qui dépasse ses forces – c'est-à-dire les maximes subalternes ou lois de la nature auxquelles elle est soumise – sera dit extraordinaire ou surnaturel (tout en étant compris dans son essence).

La « nature » dont il est question à l'article 8 consiste précisément en cette essence limitée et cette puissance bornée par les maximes subalternes. En déclarant qu'une proposition est vraie si elle y est conforme, Leibniz ne dit rien d'autre que ceci : c'est, en dernière instance, en se référant à ce qu'est

la chose en elle-même – c'est-à-dire à sa nature ou notion²¹ – qu'il est possible de se prononcer sur le caractère valide ou non de la prédication. La logique a affaire à des propositions : au moyen du *praedicatum inest subjecto*, elle formule les conditions de l'énonciation vraie. La métaphysique, quant à elle, a affaire au *réel* (en tant qu'elle porte sur des *res*, qui peuvent être existantes ou possibles, concrètes ou abstraites, contingentes ou nécessaires) : elle fournit la « matière » des énoncés et livre la raison ultime de leur vérité. En cela, elle rend tout simplement possible l'application du *praedicatum inest subjecto*.

Cette dernière règle est encore un emprunt à la tradition. Leibniz invoque souvent l'autorité d'Aristote à son propos²². Il faut cependant noter qu'elle n'apparaît nulle part, comme telle, dans l'œuvre du Stagirite. Elle se trouve en revanche chez les auteurs médiévaux²³, notamment dans leur commentaire des *Seconds Analytiques* (en particulier au sujet de I, 4) ou du cinquième livre de la *Métaphysique*. De surcroît, dans son interprétation, Leibniz confond ce que Aristote prenait soin de distinguer, à savoir les deux relations prédictives que sont « être dit de » (*ceci est un homme*) et « être dans » (*la grammire est dans cette âme*)²⁴. Cette assimilation revient à identifier deux sujets distincts, que les scolastiques appelaient respectivement le sujet d'attribution (*subjectum praedicationis*), où le rapport est celui des prédicats au sujet dans une proposition, et le sujet d'inhérence (*subjectum inhaerentiae* ou *inhaesioni*), où le rapport est celui des accidents à la substance.

Nous avons remarqué que la relation d'attribution et la relation d'inhérence étaient toutes deux présentes dans la définition aristotélicienne de la substance, mais que Leibniz avait d'abord choisi de ne considérer que la première, en déclarant qu'elle fournissait une explication seulement « nominale ». Nous voyons maintenant comment, par l'examen approfondi de la première, il parvient à la seconde et s'opère leur fusion, ou plutôt la réduction de l'une à l'autre (puisque ce qui est *dit de X* est désormais *dans X*). La relation d'attribution se ramène à une relation d'inhérence (conceptuelle). Cette confusion, volontaire, conduit à un usage du *praedicatum inest subjecto* tout à fait original, par l'interprétation métaphysique qui en est faite et l'extension inédite qui lui est donnée.

21 Leibniz identifie explicitement nature et notion à l'article 13 du *Discours*.

22 Voir par exemple : *Notationes generales*, été 1683 à début 1685, A VI, 4-A, 551 ; *Generales Inquisitiones*, 1686, A VI, 4-A, 751, 776.

23 Voir par exemple Albert le Grand, *Ordinis praedicatorum logica. Liber primus Posteriorum Analyticorum*, tract. II, cap. IX-X, *Opera omnia*, t. II, Paris, Louis Vivès, 1890 ; Thomas d'Aquin, *Sententia Metaphysicae*, lib. 5 l. 9 n. 4 et n. 8 ; lib. 5 l. 22 n. 10 ; *In I Sententiarum*, d. 4 q. 2 a. 2 arg. 2 : « Item, praedicatum semper significatur inesse subjecto. »

24 Comme l'a souligné Michel Fichant (« L'invention métaphysique », *op. cit.*, p. 45), qui renvoie à *Catégories* 2, 1a 20-1b9.

Que signifie, pour Leibniz, que, dans une (et même *toute*²⁵) proposition vraie, « le prédicat est dans le sujet » ? Que ce qui est *dit du* sujet se trouve compris *en* lui, ou plus exactement dans sa notion, son idée ou concept²⁶. Attribuer un prédicat à un sujet revient à déployer ce que la notion de ce sujet contient, sinon expressément (dans le cas des propositions identiques de la forme *A est A*), tout du moins virtuellement (l'identité étant atteinte à l'issue d'une analyse conceptuelle). « Ainsi, il faut que le terme du sujet enferme toujours celui du prédicat, en sorte que celui qui entendrait parfaitement la notion du sujet jugerait aussi que le prédicat lui appartient » (art. 8).

L'usage que fait Leibniz de la règle logique n'aurait rien de très novateur, s'il se contentait de considérer les prédicats « essentiels », autrement dit ceux qui peuvent être déduits directement du sujet parce qu'ils appartiennent à sa définition, comme dans des propositions telles que : *Alexandre le Grand est un homme, Alexandre le Grand est mortel, la matière est étendue*, etc. Or il décide d'étendre cet usage à tous les prédicats sans exception, jusqu'à des prédicats qui ne sont pas liés nécessairement au sujet (les prédicats « existentiels » et contingents, comme on en trouve dans les propositions : *Alexandre le Grand est le vainqueur de Darius et de Porus, César franchit le Rubicon*), et à des prédicats dont le lien avec le sujet est en quelque sorte « indirect » sinon « éloigné » (l'âme d'Alexandre contient non seulement « des restes de tout ce qui lui est arrivé et les marques de tout ce qui lui arrivera », mais aussi « des traces de tout ce qui se passe dans l'univers »). Comment cette extension – par laquelle on passe de la nature à l'essence²⁷ – est-elle justifiée ? Elle l'est dans la mesure où elle permet de reconnaître une substance individuelle

25 Voir la lettre à Arnauld du 4/14 juillet 1686 : « [...] toujours dans toute proposition affirmative véritable, nécessaire ou contingente, universelle ou singulière, la notion du prédicat est comprise en quelque façon dans celle du sujet, *praedicatum inest subjecto*, ou bien je ne sais pas ce que c'est que la vérité. » (A II, 2, 80).

26 Selon les textes, notion est prise comme synonyme de terme (A VI, 4-A, 596), concept (A VI, 4-A, 28 ; *Discours de métaphysique*, art. 27), idée (A VI, 4-A, 40 ; A VI, 4-A, 288), prévision et « vue parfaite » (A II, 2, 15), représentation (A II, 2, 19), considération (A II, 2, 24), conception divine (A II, 2, 40, 41, 75), haecécité (*Discours de métaphysique*, art. 8), ou encore essence (A II, 2, 57). À l'article 27 du *Discours de métaphysique*, Leibniz propose cependant de distinguer la notion de l'idée.

27 Ce passage s'opère facilement du point de vue métaphysique, en raison de la connexion de toutes les choses qui forment un monde. Il est moins aisé à accomplir du point de vue logique : si l'on peut comprendre que dans les propositions *Alexandre le Grand est un homme, Alexandre le Grand est le vainqueur de Darius et de Porus*, le prédicat soit « dans » le sujet, il paraît plus difficile d'exprimer logiquement la relation du sujet Alexandre le Grand à des événements comme, par exemple, la publication de la *Théodicée* en 1710 ou la bataille d'Austerlitz en 1805 ! Cette relation pourrait, certes, être formulée ainsi : *Alexandre le Grand est membre de la série de choses qui comprend la publication de la Théodicée en 1710 et la bataille d'Austerlitz en 1805*. Reste que dans ce dernier énoncé la liaison du sujet aux prédicats ne saurait avoir la même signification, ni être interprétée de la même façon que dans les deux premiers.

(douée d'une notion complète) et de la distinguer de ce qui ne peut prétendre à ce titre (n'étant pas doté d'une telle notion). La nature d'une substance individuelle « ou d'un être complet » est en effet « d'avoir une notion si accomplie, qu'elle soit suffisante à comprendre et à en faire déduire *tous* les prédicats du sujet à qui cette notion est attribuée » (nous soulignons). Ce qui n'a pas lieu dans le cas d'un accident. D'une part, celui-ci peut être prédiqué de plusieurs sujets : le prédicat de roi ne convient pas uniquement à Alexandre, mais est applicable à d'autres personnes que lui. D'autre part, même quand l'accident est singulier (si l'on considère par exemple la royauté d'Alexandre), il n'enveloppe pas tous les autres prédicats du sujet dans lequel il est, ni ne permet de les déduire tous. Du fait que Alexandre est roi, il est en effet impossible de tirer qu'il est aussi conquérant, à moins de revenir à sa notion individuelle²⁸. Accidents, qualités et universels sont donc l'objet d'une notion incomplète, qui ne peut faire connaître qu'un seul prédicat ou un nombre limité de prédicats, et qui, par suite, ne sert pas à distinguer suffisamment un sujet d'un autre.

Avant de répondre à la question de savoir si l'on dispose maintenant d'une définition réelle de la substance, il convient de revenir sur le rapport entre la logique et la métaphysique établi à l'article 8. L'assimilation de la relation d'attribution à une relation d'inhérence conceptuelle entraîne inévitablement un certain flottement dans l'utilisation des termes, ou, à tout le moins, une oscillation permanente entre une terminologie logique (sujet, prédicats) et un lexique métaphysique voire psychologique particulièrement étendu (substance individuelle, individu, âme, Alexandre le Grand, d'une part ; accidents, « restes », « marques », « traces » et, à l'article 14, perceptions, phénomènes, expressions ou encore pensées, d'autre part). Le *praedicatum inest subjecto* apparaît comme l'instrument qui facilite ce passage d'un vocabulaire à l'autre, par la double lecture ou interprétation qu'il autorise : une interprétation logique quand il est question de propositions, métaphysique quand il s'agit d'êtres. Dans le premier cas, l'inhérence est celle du terme du prédicat dans le terme du sujet de l'énonciation, dans le second, elle est celle de la notion d'un accident, d'une qualité ou d'un état dans la notion d'une substance individuelle. Un tel élargissement de l'application du *praedicatum inest subjecto* vient-il conforter l'interprétation logiciste, selon laquelle le concept métaphysique de substance serait simplement dérivé de sa caractérisation logique (comme sujet renfermant ses prédicats) ?

28 Voir la lettre à Arnauld de juin 1686, A II, 2, 57-58. Voir aussi A VI, 4-B, 1507 (texte daté entre le début 1684 et l'hiver 1685/86) : « À partir du pouvoir royal d'Alphonse, je ne conçois pas son astronomie, sauf si je reviens à la nature singulière d'Alphonse lui-même ».

Non, si l'on se souvient que le *praedicatum inest subjecto* n'est rien d'autre que la traduction ou l'expression en termes logiques d'un principe métaphysique : à savoir que « toute prédication véritable a quelque fondement dans la nature des choses ». Il faut donc prendre le contrepied de la thèse logiciste : loin de faire découler la métaphysique de la logique, Leibniz rend la seconde dépendante de la première et s'en sert d'une manière inédite. Sa métaphysique n'est pas une extrapolation de sa logique, à partir de l'analyse du rapport sujet / prédicat dans les propositions. Elle se saisit plutôt de l'outil logique pour exprimer l'une des propriétés fondamentales de la substance (la complétude), et utilise le *praedicatum inest subjecto* en une extension maximale, puisque le *subjectum* considéré est tel qu'il enveloppe tous ses *praedicata* sans exception. Ce primat de la métaphysique explique que l'équivalence entre substance individuelle et « être complet » soit maintenue à l'article 8²⁹. Le rappel de cette équivalence prouve que Leibniz n'a pas abandonné la définition traditionnelle³⁰ de la substance et même qu'il y demeure attaché – quoique, là encore, il innove dans la mesure où l'être complet ne désigne plus seulement l'être subsistant par soi, pris avec tous ses attributs essentiels et auquel rien ne manque, mais encore ce qui renferme, de manière virtuelle et exhaustive, tous ses accidents, qualités, états et événements contingents.

Ce maintien de la définition « métaphysique » de la substance – même transformée – invite à considérer que « le basculement du caractère complet de la chose ou étant (*ens*) sur le terme, la notion, ou le concept », observé par Michel Fichant³¹, n'est pas tel que la propriété de complétude soit désormais entièrement transportée de l'étant à sa notion, de la chose réelle au sujet lo-

29 Dans un texte rédigé entre l'été 1683 et début 1685, la substance singulière est dite « un être complet, un par soi, comme Dieu, un esprit, Moi » (A VI, 4-A, 559). Voir aussi ce passage légèrement postérieur : « une chose complète ou sa substance [est] ce dont la notion complète [contient] tout ce qui est en elle et de là toutes les autres choses, c'est-à-dire l'univers tout entier » (A VI, 4-A, 631).

30 Chez les scolastiques, un être est dit complet quand il est déterminé spécifiquement, comme *homme* ; incomplet quand il est indéterminé, comme *animal*, c'est-à-dire tant que manque la détermination « doué de raison » ou « non doué de raison ». En un sens plus étroit, l'être complet est ce qui a un être arrêté (*fixum*) dans la nature, alors que l'être incomplet est le chemin vers l'être complet, le milieu entre la pure puissance et l'acte pur, comme le mouvement (voir Thomas d'Aquin *Super Sent.*, lib. 4 d. 1 q. 1 a. 4 qc. 2 co). La substance est définie comme un être complet, par opposition à l'accident : « la substance est quelque chose de complet dans son être et dans son espèce ; mais l'accident n'a pas un être complet, mais est dépendant de la substance » (Thomas d'Aquin, *Sentencia De anima*, lib. 2 l. 1 n. 3 ; voir aussi *De ente et essentia*, cap. 5).

31 Voir « L'invention métaphysique », *op. cit.*, p. 47. Michel Fichant s'appuie sur un certain nombre de textes datés du début des années 1680, qui mêlent analyse logico-grammaticale et définitions catégoriales.

gique³². Ce transfert est plutôt, selon nous, l'expression ou la transposition en langage logique d'une réalité métaphysique qui reste marquée par la complétude. Autrement dit, c'est bien parce que la substance se définit *d'abord* comme être complet que le *praedicatum inest subjecto* peut recevoir l'application entière que Leibniz lui confère et, par conséquent, que la notion de cette substance peut être dite complète. La complétude de la notion renvoie à la complétude de l'être – elle en est la conséquence –, de même que la vérité de l'énonciation qui porte sur cet être se fonde sur la contemplation de sa nature (« la nature des choses »).

III) Une définition réelle de la substance ? Les limites de la doctrine de la notion complète

La règle logique du *praedicatum inest subjecto* s'applique à toute proposition vraie, mais elle implique, dans le cas où le sujet désigne une substance individuelle, qu'il doit contenir tous les prédicats qui peuvent être affirmés véritablement de lui. La notion complète ainsi formée ne vaut que pour un seul individu³³ et constitue « le fondement et la raison » de tous ses prédicats. Une connaissance par concept de l'individu est désormais possible, au moins en droit – et de fait seul Dieu la possède. La question qui se pose alors est la suivante : Leibniz parvient-il maintenant à fournir une définition réelle de la substance individuelle ?

Aristote et les scolastiques avaient déjà énoncé deux propriétés de la substance individuelle (l'action et le caractère ultime du sujet d'attribution), qui sont en même temps des moyens de la reconnaître et de la distinguer de ce qui n'est pas elle (substance universelle, qualité, accident). À l'article 8 du *Discours*, ces deux propriétés ne sont pas jugées suffisantes par Leibniz, qui en avance une troisième : est substance individuelle ce dont la notion est complète. Celle-là est-elle véritablement décisive ? Pas plus que les deux premières, elle ne dit ce qu'est une substance individuelle, mais, là encore, indique simplement l'une de ses propriétés fondamentales (sinon la propriété fondamentale dont toutes les autres découlent). Autrement dit, elle ne fait que livrer une nouvelle *marque* de la substantialité. Un texte contemporain le confirme : « le concept complet est la *marque* [*nota*] de la substance singulière »³⁴. Au regard de la définition réelle attendue, Leibniz va-t-il finalement plus loin que ses prédécesseurs ? Certes, la complétude de la notion enrichit considérablement le concept de substance, notamment par ses implications

32 Comme il le suggère *ibid.*, p. 42.

33 Voir l'article 9 du *Discours de métaphysique*.

34 A VI, 4-B, 1507. Nous soulignons.

métaphysiques, psychologiques et épistémiques. Elle n'est pas, cependant, autre chose qu'un signe ou un indice supplémentaire – sans doute supérieur à ceux jusque-là mis en évidence – qu'il y a substance individuelle, sans être une explicitation véritable de sa nature. Nous en restons donc à une définition nominale, qui permet d'identifier l'objet défini par plusieurs traits distinctifs, sans pour autant prouver qu'il est possible. De toute façon, une définition réelle est impossible à un esprit fini, dès lors que toute substance individuelle est infinie : seul Dieu peut voir que l'idée d'un tel sujet ne renferme pas quelque contradiction insoupçonnée, lui qui, contemplant parfaitement sa notion, connaît de manière *a priori* et certaine « le fondement et la raison » de *tous* ses prédicats³⁵.

La caractérisation de la substance individuelle par sa notion complète soulève alors un double problème :

1) si la complétude de la notion énonce une propriété fondamentale de la substance individuelle, sans définir son essence (ce qu'elle est), il est clair que Dieu seul sait *véritablement* ce qui est substance et ce qui ne l'est pas (un phénomène), car lui seul est capable de voir si une chose possède effectivement ou non une notion complète. D'où l'assimilation naturelle de cette notion à la connaissance et à la prévision divines³⁶.

2) Cette définition de la substance individuelle par la complétude ne nous est d'aucune utilité, puisque nous n'avons pas accès aux notions complètes. Nous disposons d'une marque – est substance individuelle ce qui possède une notion complète – que des esprits finis tels que nous sont en réalité bien incapables d'utiliser. Certes, nous pouvons *présumer* que Alexandre le Grand, César, Judas sont des substances individuelles, mais ce n'est certainement pas en vertu de la doctrine de la notion complète. Nous présumons et même nous avons tout lieu de penser qu'ils le sont, par analogie avec le moi, qui sert de modèle ou à tout le moins d'exemple pour penser la substance individuelle³⁷. C'est donc parce que nous n'avons aucune raison de douter qu'ils

35 Voir Christian Leduc, *Substance, individu et connaissance chez Leibniz*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2010, p. 63-70.

36 Voir par exemple A II, 2, 15, 19, 40, 41, 49, 72, 75.

37 « Je demeure d'accord aussi que pour juger de la notion d'une substance individuelle, il est bon de consulter celle que j'ai de moi-même, comme il faut consulter la notion spécifique de la sphère pour juger de ses propriétés. Quoiqu'il y ait bien de la différence. Car la notion de moi en particulier et de toute autre substance individuelle est infiniment plus étendue et plus difficile à comprendre qu'une notion spécifique comme est celle de la sphère, qui n'est qu'incomplète, et n'enferme pas toutes les circonstances nécessaires en pratique pour venir à une certaine sphère. Ce n'est pas assez que je me sente une substance qui pense, il faudrait concevoir distinctement ce qui me discerne de tous les autres esprits possibles ; mais je n'en ai qu'une expérience confuse. » (Lettre à Arnauld du 4/14 juillet 1686, A II, 2, 75). Leibniz écrira dans un texte postérieur à novembre 1704 (selon Grua) : « Il est contraire à l'expérience que nous ne soyons pas des substances, puisque nous n'avons réellement aucune notion de la substance,

sont de telles substances que nous pouvons – que Leibniz peut – *ensuite* affirmer que leur notion est complète, qu'elle doit renfermer tous leurs prédicats jusqu'à l'intégralité des événements qui arrivent, sont arrivés et arriveront dans l'univers. La complétude conceptuelle est pour nous, de fait, une propriété applicable au sujet une fois celui-ci reconnu comme substance individuelle. Or, mises à part les personnes dont il est légitime de penser qu'elles sont des substances individuelles, cette propriété (qui est pourtant l'acquis principal de l'article 8) n'est d'aucun secours pour déterminer, par exemple, si un corps est ou non une substance, c'est-à-dire s'il est doté ou non d'une notion complète.

Cette incapacité de la doctrine de la notion complète à nous éclairer sur la nature des choses qui ne sont pas des personnes explique certainement son abandon progressif par Leibniz et l'approfondissement d'une autre voie, à vrai dire déjà présente dans le *Discours de métaphysique*, mais encore inexploitée : celle de l'unité par soi (*unum per se*). Cette voie se révélera bientôt plus utile pour définir le concept de substance et déterminer son champ d'extension. Dès lors que la substance sera identifiée à une unité indivisible, simple, « c'est-à-dire sans parties »³⁸, un atome immatériel doué de perception, nous n'aurons plus affaire simplement à l'énoncé d'une marque distinctive (permettant de distinguer ce qui est substance de ce qui ne l'est pas) et, par conséquent, à une définition nominale : nous aurons pénétré la nature des éléments fondamentaux de toutes choses, dont la non-contradiction sera prouvée. Alors Leibniz disposera d'une définition *réelle* de la substance, qui en montre la possibilité et même, d'une certaine façon, la nécessité, en tant que la monade (le simple) devra être posée comme réquisit du ou plutôt des composés (« Et il faut qu'il y ait des substances simples, puisqu'il y a des composés »³⁹).

Abordons enfin un dernier problème que pose l'application de la définition de la substance par la notion complète. Donald Rutherford a montré que la possession d'une telle notion n'est pas une condition suffisante pour qu'une chose soit dite substance individuelle, mais qu'il faut ajouter quelque chose de plus, à savoir « le nominalisme de Leibniz »⁴⁰, selon lequel n'existe réellement que des concrets. En effet, la caractéristique de complétude conceptuelle ne permet pas, à elle seule, de déterminer l'individualité substantielle,

si ce n'est par l'expérience intime de nous-mêmes, quand nous percevons l'ego, et par cet exemple nous donnons l'appellation de substance à Dieu même et aux autres monades » (Grua, 558).

38 *Monadologie*, § 1.

39 *Monadologie*, § 2.

40 *Leibniz and the Rational Order of Nature*, Cambridge, Cambridge University Press, 1995, p. 119-124.

puisqu'elle se rencontre tout aussi bien dans le cas d'une espèce (comme le suggère d'ailleurs Leibniz lui-même⁴¹). Ainsi l'homme (en général) est un sujet dont l'ensemble des prédicats qui lui appartiennent servent à en former la notion « complète ». Il faut que la notion complète renvoie à un sujet concret, pour que ce dernier soit déclaré substance individuelle.

Michel Fichant rejoint l'analyse de Rutherford. Il rappelle à son tour qu'« il n'est pas possible de garantir le critère d'individuation si la thèse de la notion complète n'est dérivée que de la seule formule logique du *praedicatum inest subjecto*. En effet, tout terme figurant en position de sujet propositionnel définit une classe de propositions, qui réunit toutes celles qui énoncent tous les prédicats vrais de ce sujet [...] »⁴². Ainsi le cercle en général a une notion qui comprend tous les prédicats qui dénotent les propriétés qui appartiennent à cette figure géométrique. En ce sens, sa notion est bien « complète » et pourtant elle ne définit pas un sujet unique et dernier, susceptible d'être reconnu comme une substance individuelle. Ce cercle-ci, en revanche, aura non seulement les attributs du cercle en général, mais aussi, en tant que sujet concret, d'autres propriétés, qui ne sont pas géométriques (être en airain, de telle ou telle dimension, de telle ou telle masse, posé en tel lieu, etc.). Le cercle du mathématicien sera donc un être « incomplet », dont la notion est incapable de déterminer un sujet singulier. Comme Rutherford, Fichant en conclut que

ce que l'on peut appeler le nominalisme de Leibniz constitue à tout le moins une clause complémentaire et nécessaire, pour que la définition logique de la vérité par l'inesse conduise à la caractérisation de l'individu réel [...]. La traduction du *praedicatum inest subjecto* en termes de connexion des notions du sujet et du prédicat doit en outre être restreinte à des notions concrètes, pour que la notion du sujet ainsi obtenue soit complète au sens requis par le principe d'individuation des substances⁴³.

L'interprétation de Rutherford et de Fichant a le mérite de montrer l'insuffisance de la lecture logiciste, qui prétendait faire dériver strictement de la logique la conception leibnizienne de la substance, par l'emploi de la règle du *praedicatum inest subjecto*. Elle montre la nécessité d'introduire un élément

41 Voir sa lettre au Landgrave Ernst von Hessen-Rheinfels (juin 1686) : « Je supplie V. A. de demander à M. Arnauld comme d'elle même, s'il croit véritablement qu'il y a un si grand mal de dire que chaque chose (soit espèce, soit individu ou personne) a une [raturé : « notion si accomplie »] certaine notion parfaite, qui comprend tout ce qu'on en peut énoncer véritablement ; selon laquelle notion Dieu (qui conçoit tout en perfection) conçoit ladite chose. » (A II, 2, 40).

42 « L'invention métaphysique », *op. cit.*, p. 49.

43 *Ibid.*, p. 50-51.

non logique pour parvenir à la substance individuelle : le caractère concret du sujet. Une objection peut cependant lui être opposée.

Les deux commentateurs soutiennent que la possession d'une notion complète n'est pas une condition *suffisante* pour fonder l'individualité substantielle. Or Leibniz considère qu'il n'en est pas besoin d'autres. Selon lui, la complétude notionnelle suffit, à elle seule, à caractériser une substance individuelle. Pourquoi ? Parce que telle qu'il l'entend, cette complétude – les exemples qu'il prend le montrent – n'a lieu ou n'est satisfaite que dans le cas de sujets concrets. Ce n'est donc pas qu'*outré* la possession d'une notion complète, il soit nécessaire d'être un sujet concret pour être déclaré substance individuelle, c'est que pour posséder une telle notion, il faut être un tel sujet. Autrement dit : parce qu'une notion n'est complète, au sens strict, que si elle renvoie à un sujet concret, Leibniz est en droit d'affirmer qu'il suffit d'être doté d'une telle notion pour être reconnu par là-même, immédiatement, comme une substance individuelle. Le caractère concret de l'être considéré ne s'ajoute donc pas à la complétude de la notion, tel un réquisit supplémentaire, puisque cette complétude le présuppose ou plutôt n'est réellement atteinte que dans son cas – il y a incomplétude notionnelle pour tout autre sujet que concret.

L'interprétation de Rutherford et de Fichant inverse le rapport de priorité entre deux réquisits : *avoir une notion complète et être un concret*. La distinction fondamentale en jeu ici est celle de l'abstrait et du concret. La condition *première* pour être substance individuelle est d'être un concret⁴⁴, lui-même sujet dernier (comme l'a vu Aristote), dont il est légitime d'affirmer *ensuite*, en vertu du *praedicatum inest subjecto*, la complétude de la notion. La notion complète, nous l'avons vu, résulte de l'application particulière d'une règle logique qui vaut, au-delà des sujets concrets, pour tout sujet d'une proposition vraie. Dit autrement : si l'on a affaire à un concret, qui est aussi sujet dernier, alors l'emploi du *praedicatum inest subjecto* permet de conclure que sa notion doit être complète et qu'il est une substance individuelle. Le « nominalisme de Leibniz » n'est donc pas « une clause *complémentaire* », mais une clause première et absolument fondamentale, puisque sans elle il n'y aurait tout simplement pas de complétude (à la rigueur seulement une plénitude⁴⁵) conceptuelle. Le nominalisme n'est pas ce qu'il faut *ajouter*, mais poser au

44 « Concret est l'être qui se maintient par lui-même, c'est-à-dire qui n'est pas dans un autre, comme dans un sujet, ainsi du chaud. Au contraire de l'[être] *abstrait*, comme la chaleur. La substance est un concret complet, comme quelque homme, par exemple, César. » (Texte daté entre l'été 1680 et l'hiver 1684/85 ?, A VI, 4-A, 400).

45 « Une notion *pleine* comprend tous les prédicats d'une chose, par exemple, de la chaleur ; une notion *complète*, tous les prédicats du sujet, par exemple, de cette [chose] chaude. Dans les substances individuelles, elles coïncident. » (Lettre à Arnauld du 4/14 juillet 1686, A II, 2, 71).

préalable pour obtenir une substance individuelle. Le statut de clause « complémentaire » revient plutôt à la complétude notionnelle, une clause qui ne nous aide en rien à reconnaître un concret comme tel et comme sujet dernier, mais qui, une fois ce sujet dernier concret reconnu, permet d'affirmer que sa notion est complète et, par suite, qu'il est une substance individuelle. Répétons-le : la complétude offre une caractéristique logique nouvelle, mais qui n'est utile et pertinente qu'une fois identifié le sujet concret et dernier auquel elle doit être appliquée.

La complétude notionnelle suffit donc bien à caractériser une substance individuelle. Elle suffit, puisqu'elle ne se rencontre pas, au sens strict, en dehors des sujets concrets. L'idée selon laquelle l'outil logique – la règle du *praedicatum inest subjecto* – permet de déterminer une substance individuelle se révèle alors juste, à condition cependant de préciser : *uniquement dans le cas d'un concret, lui-même sujet dernier*. Cette précision, loin de valider la thèse logiciste, l'infirmes. Elle rappelle qu'il est toujours besoin de considérer un élément fondamental extra-logique pour aboutir à la substance individuelle : la concrétude du sujet. Est-ce là une limite inhérente à la doctrine de la substance individuelle, telle qu'elle est forgée à l'époque du *Discours de métaphysique* ? Échouerait-elle à remplir ses promesses, en marquant un progrès comme toute modeste par rapport à Aristote et aux scolastiques ? On pourrait le soutenir, en considérant que Leibniz n'est pas parvenu à définir de manière entièrement conceptuelle l'individu ou, tout du moins, à donner les moyens de cette définition. Il lui faudrait en quelque sorte *sortir du concept* et se référer à un sujet dernier concret – donné, à nous autres esprits finis, seulement dans l'expérience – pour que sa définition puisse s'appliquer et devienne valide. Il serait obligé d'introduire ou de présupposer dans sa doctrine un élément extra-théorique. La nature concrète ou abstraite du sujet est en effet ce qui détermine la complétude ou non de la notion et, par suite, ce qui est ou non substance individuelle. En toute rigueur, ce n'est pas de la possession d'une notion complète que l'on peut conclure à l'individualité substantielle, mais de la concrétude d'un sujet (qui est encore dernier) que l'on peut conclure à sa possession d'une notion complète – possession dont Leibniz fait la marque de l'individualité substantielle. Le caractère concret et ultime du sujet est la condition de sa complétude notionnelle et de l'individualité substantielle, et non l'inverse.

L'intention de Leibniz était bien, pourtant, de penser la détermination conceptuelle parfaite d'un sujet, qui, dès lors qu'elle était exhaustive (tout en étant infinie), autorisait à conclure de manière entièrement *a priori* que ce sujet était une substance individuelle. A-t-il finalement été incapable de fournir le moyen théorique de reconnaître, sans sortir du concept, cette individualité substantielle ? Il a fourni ce moyen, quoique celui-ci n'ait pu être

seulement logique : d'abord parce que la règle du *praedicatum inest subjecto* s'applique aussi bien aux notions complètes qu'incomplètes, ensuite parce qu'elle ne dit rien de la nature de la connexion établie entre le sujet et le prédicat, ou plus exactement de la modalité du rapport d'inhérence dans une proposition vraie. Là résident certainement les limites de l'instrument logique, comme l'atteste l'article 13 : en vertu de son universalité, il s'applique indifféremment aux connexions absolument nécessaires (dont le contraire implique contradiction) et aux connexions nécessaires *ex hypothesi* ou par accident (dont le contraire est possible). Alors que les premières ne reposent que sur « les idées toutes pures et sur le simple entendement de Dieu », les secondes sont fondées encore sur les décrets divins libres et « la suite de l'univers ». L'élément extra-logique qu'il convient de faire intervenir dans la doctrine de la substance n'est pas le sujet concret. Il est d'ordre métaphysique et même théologique : c'est la *contingence*, qui trouve sa racine dans la liberté de Dieu. Elle est la marque de l'individualité. En quel sens ? Il y a substance individuelle s'il en existe une notion complète. Il y a notion complète si le sujet considéré ne renferme pas seulement des prédicats « essentiels » ou nécessaires, mais encore des prédicats « existentiels » ou contingents, à savoir des vérités de fait qui sont en nombre infini et dépendent de décrets libres de Dieu⁴⁶. La différence avec une espèce ne vient alors que du rapport à la volonté divine. Comme l'écrit Leibniz dans sa lettre à Arnauld du 14 juillet 1686 :

C'est que les notions spécifiques les plus abstraites ne contiennent que des vérités nécessaires ou éternelles, qui ne dépendent point des décrets de Dieu [...] ; mais les notions des substances individuelles, qui sont *complètes*, et capables de distinguer leur sujet et qui enveloppent par conséquent les vérités contingentes ou de fait, et les circonstances individuelles du temps, du lieu, et autres, doivent aussi envelopper dans leur notion prise comme possible, les décrets libres de Dieu pris aussi comme possibles, parce que ces décrets sont les principales sources des existences ou faits ; au lieu que les essences sont dans l'entendement divin avant la considération de la volonté⁴⁷.

46 Voir *De Libertate, Fato, Gratia Dei* (début 1686 à hiver 1686-1687), A VI, 4-B, 1600-1601 ; *Specimen inventorum* [...], 1688 (?), A VI, 4-B, 1619-1620.

47 A II, 2, 70-71. Dans ses *Remarques sur la lettre de M. Arnauld* [...] (datées de juin 1686), Leibniz compare la notion « incomplète » de la sphère en général, où il est fait abstraction de toute circonstance singulière, à « la notion de la sphère qu'Archimède a fait mettre sur son tombeau », laquelle est parfaitement accomplie, car « outre la forme de la sphère, il y entre la matière dont elle est faite, le lieu, le temps, et les autres circonstances, qui par un enchaînement continu envelopperaient enfin toute la suite de l'univers, si on pouvait poursuivre tout ce que ces notions enferment. Car la notion de cette particelle de matière dont cette sphère est faite, enveloppe tous les changements qu'elle a subis et subira un jour » (A II, 2, 45-46).

Leibniz donne bien ici un critère *a priori*, purement conceptuel, permettant de distinguer une substance individuelle de ce qui ne l'est pas : la présence dans la notion du sujet considéré, à côté d'attributs nécessaires (qui se trouvent aussi dans les notions spécifiques, comme *homme*, *sphère*), d'une infinité d'attributs contingents, relevant des vérités de fait (comme *le vainqueur de Darius et de Porus*, *la sphère matérielle posée sur le tombeau d'Archimède*), et à partir desquels il est possible de déduire tout l'univers. Circonstances, relations spatiales et temporelles, rapports intersubstantiels deviennent « internes » au concept. Dans ce cas, ce n'est pas de la concrétude du sujet que sont dérivées la notion complète et l'individualité substantielle, mais de la notion complète (en tant qu'elle comprend des prédicats contingents) que se concluent l'individualité substantielle et la concrétude du sujet (la certitude d'avoir affaire à un concret). Évidemment, ce critère *a priori*, seul Dieu en dispose véritablement, en vertu de son omniscience ; encore que les esprits finis puissent savoir que les espèces ne sont pas des substances individuelles, en raison de leur caractère abstrait, et présumer que les sujets derniers et concrets, dont ils apprennent par l'expérience des propriétés contingentes, sont des individus.

Leibniz semble donc avoir réussi à constituer une doctrine de la substance qui permet, en droit, une connaissance par concept de l'individu (sans passer par l'expérience). Il reste, néanmoins : 1. que cette connaissance est de fait réservée à Dieu ; 2. que la notion complète livre une *marque* de l'individualité substantielle et un *critère* possible de distinction de la substance, sans pour autant en énoncer véritablement la nature ; 3. que la possession d'une telle notion, par conséquent, ne permet pas d'aller au-delà d'une définition simplement nominale de la substance ; 4. que la doctrine de la substance, telle qu'elle est présentée à l'article 8 du *Discours de métaphysique*, suppose l'action (des créatures) plutôt qu'elle ne la démontre – et par là ne sert pas la fonction qu'elle était censée remplir initialement⁴⁸ ; 5. que son élaboration suppose l'introduction d'éléments non strictement ou exclusivement logiques : à savoir des considérations métaphysiques (la contingence) et théologique (les décrets libres de Dieu). Avec cette conséquence : la notion de substance perd son statut d'objet véritablement premier de la philosophie, en raison de sa dépendance directe à l'égard d'autres thèses leibniziennes plus fondamentales.

48 La doctrine de la substance individuelle devait servir à distinguer les actions de Dieu de celle des créatures (art. 8).